

Aperçu des statistiques sur les évaluations d'impact au Canada

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 2026-2027 EN UN COUP D'ŒIL¹

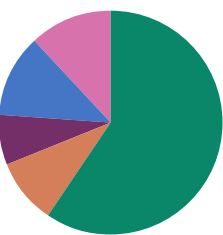
Le Canada veut de bons projets qui créent des emplois et d'autres avantages aujourd'hui, et qui soutiennent nos ressources pour l'avenir. La **Loi sur l'évaluation d'impact du Canada (LEI)** fournit des évaluations qui sont opportunes, efficaces et axées sur ce qui importe. Pour ce faire, elle procède à des évaluations qui équilibrent la croissance économique et la protection de l'environnement, les droits des Autochtones et d'autres enjeux qui comptent le plus pour les Canadiens.

Projets

Ventilation

Nombre d'évaluations fédérales actuelles de grands projets en cours au Canada

42



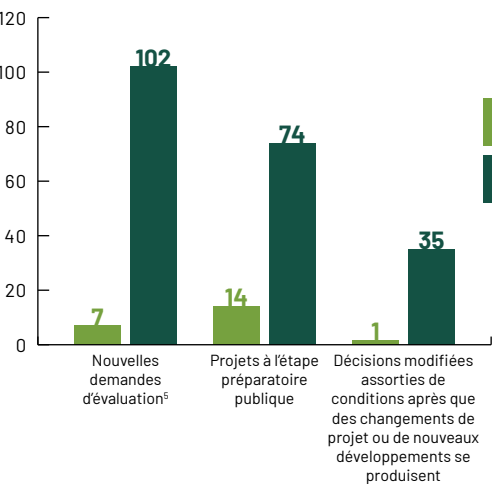
Par secteur²

- 25 Exploitation minière
- 4 Transports³
- 3 Pétrole et gaz
- 5 Production d'énergie⁴
- 5 Autres

Par phase ou approche

- 17 Évaluations larges dirigées par l'AEIC (projets complexes)
- 15 Évaluation de l'étape préparatoire
- 6 Remplacée par un processus provincial
- 4 Renvoi à une commission d'examen indépendante (projets très complexes)

Progrès des évaluations



Trimestre 1 se terminant le 30 juin
Total depuis août 2019

¹ Toutes les statistiques sont en date du 30 juin 2026. Nos rapports trimestriels se terminent le 30 juin, le 30 septembre, le 31 décembre et le 31 mars.

² Lorsque les projets sont multisectoriels, seul le secteur principal a été identifié.

³ Comprend les chemins de fer, les autoroutes, les ponts, les aéroports, les ports et les aéroports.

⁴ Comprend les projets nucléaires, les lignes de transport d'énergie, les barrages, l'hydroélectricité et l'énergie éolienne extracôtière.

⁵ Toutes les demandes d'évaluations, y compris les demandes visant la désignation d'une activité concrète et celles visant une évaluation régionale.

Surveillance

Inspections (sur place et hors site)

15 Trimestre 1 se terminant le 30 juin

379 Total depuis août 2019



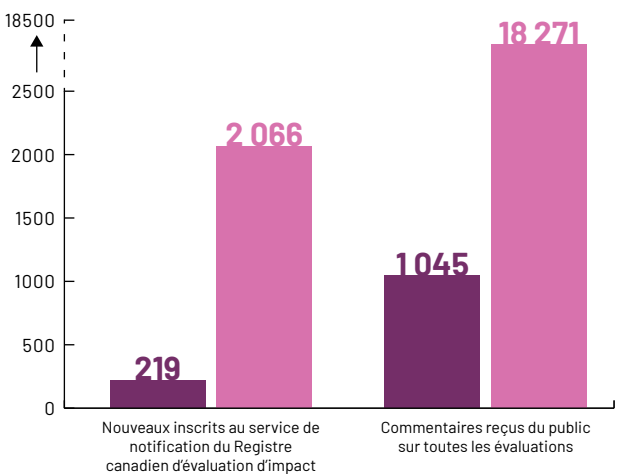
Le-saviez-vous?

La **LEI** s'applique seulement aux **PROJETS LES PLUS COMPLEXES** – ceux qui sont susceptibles d'entraîner des effets négatifs importants relevant de domaines de responsabilité fédérale.

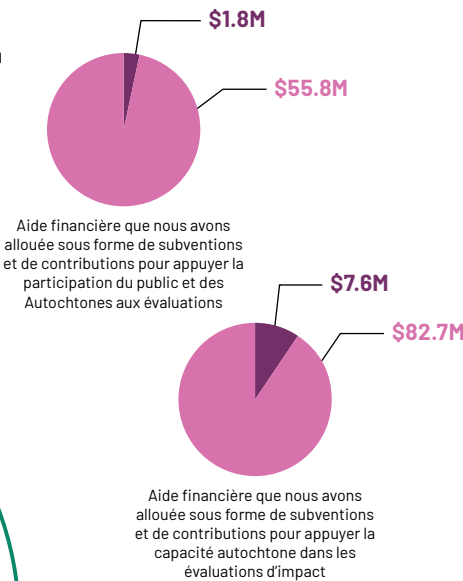
Depuis 2019, **HUIT** grands projets par année en moyenne font leur entrée dans le système de la LEI. Au cours de la dernière année, **18 DÉCISIONS DÉFINITIVES** ont été prises dans des délais d'évaluation moyens de moins de **11 MOIS**.

Les évaluations fédérales représentent une fraction seulement des **200-260** projets, selon les estimations, soumis à des évaluations provinciales chaque année. Les projets les plus susceptibles d'entraîner de **EFFETS NÉGATIFS GRAVES** relevant d'un domaine de compétence fédérale figurent dans la Liste des projets. Les échéanciers excluent les suspensions de délais et les mises en attente sure demande des promoteurs.

Participation



Trimestre 1 se terminant le 30 juin
Total depuis août 2019



Décisions

Trimestre 1 se terminant le 30 juin
Total depuis août 2019

Demandes d'évaluation (tous types)

Oui, l'évaluation est justifiée	0	7
Non, l'évaluation n'est pas justifiée	3	87

Décisions préliminaires relatives à l'ÉI (étape préparatoire)

Aucune évaluation supplémentaire n'est requise	2	32
Large ÉI requise (projet complexe)	4	29

Décisions relatives à l'ÉI de projets complexes

Complété, avec des conditions pour gérer les effets fédéraux négatifs	1	4
---	---	---

Décisions d'évaluations environnementales (LCEE 2012)

Autorisée à aller de l'avant (sous conditions)	1	21
Non autorisée à aller de l'avant	0	4

Vous cherchez plus d'informations sur nos projets?

Consultez le **Registre canadien d'évaluation d'impact** pour des informations détaillées ou abonnez-vous aux notifications du Registre afin de recevoir des mises à jour en temps réel sur les évaluations qui vous intéressent.